

- 2 SEP. 2020

République Française

Département de l'Hérault

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Extrait du registre des délibérations

N° 35 - 2020

## Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 20/08/2020

Séance du 27 Août 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Vingt Sept Août à 18h30

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVEREUX MAbsents : NICAISE V

**Objet** : désignation des représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'agence technique départementale d'ingénierie

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu lad délibération du Conseil départemental n°AD/120218/A/19 portant création d'une agence départementale technique,

Vu la délibération du Conseil départemental n°AD/090418/A/20 adoptant les statuts du règlement intérieur de Hérault Ingénierie,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT N°39/2019 en date du 23/07/2019 portant adhésion de la commune à Hérault Ingénierie

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose :

La commune est adhérente de l'agence technique départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques spécifiques.

En complément Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistances dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractères administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexe via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi de qualité de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par les membres présents

- Désigne Mr Robert Siegel, en qualité de titulaire et Mr Jean-Philippe MORESMAU en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée Générale de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
Le

Le Maire,  
SIEGEL R.



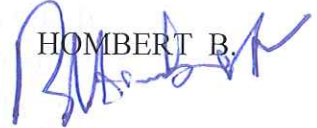
MORESMAU JP.



BRUNEL MINAZZO D.



HOMBERT B.



THEULE JC.



GILHET B.

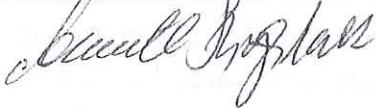


VEDEL P.

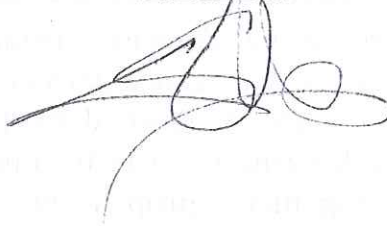


NICAISE V.

KROGSDAHL A.



STEHLE C.



QUEVREUX M.

